

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14/12/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 16/12/2020
Et
Publication ou notification du :
16/12/2020

L'an deux mil vingt, le quatorze Décembre à 18:30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE SANCERGUES, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 08/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 08/12/2020.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVAUT André, DUMUR Philippe, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MOULINNEUF Christine à M. PASQUE Jean-François, RICHARD Emilie à M. POLICARD Philippe, SEILLIER Sophie à M. BOLNOT Yves, MM : CHAMPROUX Martial à Mme MENARD Francine, SERVOIS Bertrand à M. LE CAM Olivier

Excusé(s) : MM : DE CHOULOT Etienne, MAITREPIERRE Dominique

A été nommé(e) secrétaire : M. MALLERON Dominique

CDC2020073 – Tarifs des Diagnostics d'assainissement non collectif

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-8 à 2224-11,

*Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Sur proposition de la commission SPANC et en adéquation avec les tarifs du nouveau marché,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'établir les tarifs facturés par la Communauté de Communes des différents diagnostics, dont la demande sera faite à compter du 1^{er} janvier 2021, comme suit :*

- <u>Diagnostic d'une installation neuve</u> :	
Contrôle de conception et d'implantation :	180,00 €
Contre visite de contrôle de conception :	50,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux :	70,00 €
Contre-visite de bonne exécution :	50,00 €
- <u>Diagnostic de l'existant</u> :	
Diagnostic sur demande expresse	135,00 €
Diagnostic de contrôle bon fonctionnement	85,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En CDC le 15/12/2020
Le Président, M. DOUSSET Jean-Paul



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17/12/2020
ID : 018-200032514-20201214-CDC2020073-DE

